



VILLE DE LAVENTIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2010

Compte-rendu

Etaient présents :

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice, à l'exception de Madame Céline PEREZ-CENIT, Madame Anne-Gaëlle MOUQUET, Monsieur Amaury DELORY, Madame Geneviève FERMENTEL qui avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECOSTER.

Monsieur Gérard DUFLOT est arrivé pour la délibération sur le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire félicite Madame Carine Verbeken pour la naissance de sa fille Romy.

Secrétaire de séance : Madame Virginie Desmadrille

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2009 appelle des observations.

Aucune remarque n'est faite et le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

II - DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire :

Vous avez eu, dans votre dossier, des décisions que j'ai été amené à prendre selon les délégations que vous m'avez accordées.

Si certaines appellent des questions nous essaierons d'y répondre.

III - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Mr le Maire :

Il s'agit d'un acte important et obligatoire dans la vie de la commune et avant la préparation du Budget.

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du Budget a lieu en Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif.

Ce débat, qui constitue une phase préalable à l'élaboration proprement dite du Budget primitif, porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leur point de vue sur une politique budgétaire d'ensemble.

Le débat n'ayant pas, lui-même, de caractère décisionnel, la délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la loi.

Mr le Maire :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit être mené dans les 2 mois qui précèdent l'approbation du Budget primitif. Le Gouvernement nous a accordé 15 jours supplémentaires, car il n'était pas en mesure de nous fournir les données suffisantes pour préparer valablement un Budget pour le 31 mars. Nous avons donc jusqu'au 15 avril pour décider de celui-ci et nous avons convenu que son vote aurait lieu le mardi 13 avril. A partir du Débat d'Orientation Budgétaire et jusqu'au vote du Budget primitif, nous aurons des réunions de commission qui nous permettront d'affiner tout cela et de prendre les bonnes décisions, je l'espère.

Ce document présentera successivement les principales prévisions budgétaires 2010 de la section de fonctionnement, la section d'investissement étant principalement destinée aux prévisions nouvelles de l'année 2010 et à la poursuite des programmes lancés en 2009.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Bâtir un budget prévisionnel doit tenir compte des exercices précédents, et notamment du dernier et bien sûr, considérer les charges nouvelles. C'est pourquoi, un bilan provisoire de l'année écoulée est remis aux élus. Les montants repris ci-dessous ne sont pas officiels et peuvent varier légèrement compte tenu de la confrontation des chiffres enregistrés en Mairie et en Trésorerie. Les chiffres sont corroborés aux ratios fournis par l'Etat dans le cadre des statistiques pour des strates équivalentes. Laventie étant situé entre deux niveaux de ratios, il vous appartient d'en tirer les analyses consécutives à cette situation qui peut être interprétée différemment.

A. DEPENSES.

1. Charges à caractère général et de gestion courante : 1.363.589,52 € en 2009 contre **1.128.359,60 € en 2008**.

Les charges à caractère général sont un poste difficile à prévoir à l'avance, tant il y a d'éléments non prévisibles pouvant perturber les suppositions de

dépenses. Toutefois, la hausse des dépenses de ces postes en 2009 était prévue, puisque déjà deux dépenses importantes avaient été inscrites :

- le son et lumière pour un budget de 40.000 Euro
- les participations 2008 au Syndicat Lys Deûle pour 43.797 € en plus de celle payée pour l'exercice 2009 ;

Par ailleurs, l'effet cumulé de l'augmentation du coût de la vie accordé aux associations anciennes, mais surtout, aux nouvelles (telle celle versée à l'Harmonie dans le cadre de la nouvelle convention) ont coûté 30.000 Euro de plus qu'en 2008.

La commune a dû constater également une érosion faible mais perceptible du coût des prestations payées à ses fournisseurs habituels...malgré la maîtrise constante des achats effectués par nos services. Les pannes, le maintien opérationnel du patrimoine ne peuvent attendre les interventions parfois urgentes et malheureusement imprévues.

Charges à caractère général et de gestion courante en € / par habitant	2009 pour Laventie	Moyenne strate nationale 3.500 à 5.000 hbts en 2007 *	Moyenne strate nationale 5.000 à 10.000 hbts en 2007 *
Base 4.794 hbts pour Laventie	284	336	379

* Source : « Les finances des communes de moins de 10.000 habitants » du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, et des Collectivités territoriales.

- : Les chiffres de 2007 sont les derniers connus au niveau national
- : le chiffre de population est celui résultant du recensement 2006 officialisé au 1^{er} janvier 2009 par décret du 30.12.2008..

Mr le Maire :

Par rapport aux communes de notre strate, vous pouvez constater que l'indicateur n'est pas si mauvais que cela.

2. Frais de personnel (y compris charges sociales) : 1.373.362,27 € en 2009 contre 1.280.253,04 € en 2008.

Les dépenses de personnel sont dépendantes des avancements de grade ou d'échelon, et des augmentations de la valeur du point d'indice décidées au niveau national et bien évidemment des recrutements effectués durant l'année.

L'absence d'un agent en longue maladie dont le traitement continue à être versé, mais que l'on a dû remplacer durant plusieurs mois, le recrutement d'un nouvel agent et d'une jeune fille en apprentissage au centre multi-accueil, le retour en Mairie d'un agent après congé parental, la prise en compte du nouveau D.G.S. avec plus d'ancienneté, sont les éléments principaux ayant contribué à la hausse de ce poste sur l'exercice 2009. Toutefois, n'oublions pas que la commune assume la totalité des missions de service public sans délégations et en régie directe : le budget étant donc le reflet intégral de ses charges en personnel.

Charges de personnel en € / par habitant	2009 pour Laventie	Moyenne strate nationale 3.500 à 5.000 hbts en 2007*	Moyenne strate nationale 5.000 à 10.000 hbts en 2007*
Base 4.794 hbts pour Laventie	286	383	481

Source : « Les finances des communes de moins de 10.000 habitants » du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer,

et des Collectivités territoriales.

Mr le Maire :

La situation n'est pas catastrophique pour Laventie puisque nous sommes nettement en dessous des différentes strates dont les chiffres datent de 2007 alors que les nôtres sont de 2009.

B. RECETTES.

1. Vente de produits et de prestations de service : 234.648,19 € contre 251.101,47 € en 2008 correspondant principalement aux diverses régies gérées par les services municipaux (MDL, Cantine et Garderie scolaire, ...) définit principalement la participation de l'utilisateur au financement des services publics locaux. Par suite de l'informatisation de ces services, les recettes de décembre 2009 n'apparaissent pas en totalité, car elles font l'objet d'une facturation à partir de ce mois de février 2010, au lieu et place de la vente de tickets qui a cessé dès la fin novembre. Sans analyse approfondie, il semble toutefois qu'une légère baisse de fréquentation des services puisse avoir influencé nos résultats dans ce chapitre.

Vente de produits et services en € / par habitant	2009 pour Laventie	Moyenne strate nationale 3.500 à 5.000 hbts en 2007*	Moyenne strate nationale 5.000 à 10.000 hbts en 2007*
Base 4.794 hbts pour Laventie	49	56	64

* Source : « Les finances des communes de moins de 10.000 habitants » du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, et des Collectivités territoriales.

Mr le Maire :

Nous sommes en dessous des moyennes au niveau des ventes de produits et des prestations de services, peut être parce qu'elles ne sont pas assez élevées par rapport aux autres communes

2. Impôts et taxes.

	Recettes en 2009		
	Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	2.912.000 €	17,65	513.968 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2.267.000 €	19,58	443.878 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	151.200 €	59,10	89.359 €
Taxe Professionnelle	Reversée par la Communauté de Communes Flandre-Lys		280.104 €
Total	1.327.309 € PREVU		1.329.652 € PERCU

Produit des 4 taxes locales directes en € / par habitant	CA 2009 pour Laventie	Moyenne strate nationale 3.500 à 5.000 hbts en 2007*	Moyenne strate nationale 5.000 à 10.000 hbts en 2007*
Base 4.794 hbts pour Laventie	277	360	415

* Source : « Les finances des communes de moins de 10.000 habitants » du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer,

et des Collectivités territoriales.

Mr le Maire :

Nous sommes nettement en dessous de ce qui est prélevé dans les autres communes de même strate et de la strate supérieure. Il n'y a rien d'alarmant non plus d'autant plus que les chiffres datent de deux ans.

3. Dotations, Subventions et Participations : 1.469.385,07 € contre 1.409.327,60 € en 2008.

Dans ce chapitre, la principale participation versée par l'Etat reste la Dotation Globale de Fonctionnement (992.272 € en 2009) qui progresse grâce à la prise en compte de la nouvelle population à laquelle il convient d'ajouter d'autres versements comme les compensations versées par l'Etat, le Fonds National de taxe professionnelle, les attributions du fonds départemental de taxe professionnelle, les subventions du Conseil Général, de la CAF, et des attributions diverses qui seront détaillées dans le Budget Primitif.

Dotations, Subventions et Participations en € / par habitant	2009 pour Laventie	Moyenne strate nationale 3.500 à 5.000 hbts en 2007*	Moyenne strate nationale 5.000 à 10.000 hbts en 2007*
Base 4.794 hbts pour Laventie	306	288	319

Source : « Les finances des communes de moins de 10.000 habitants » du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer,

et des Collectivités territoriales.

Mr le Maire :

Nos chiffres sont bons car les dotations que nous recevons sont supérieures aux autres moyennes ce qui est un bon indicateur. Est-ce que vous avez des questions ?

CE QUI CHANGE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN GENERAL (Transmis à titre d'information)

LOI DE FINANCES 2010 :

La LOI n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 prévoit une réforme ambitieuse de la fiscalité locale, en remplaçant la taxe professionnelle par de nouvelles ressources fiscales. L'objectif de l'Etat est de lever l'un des principaux obstacles à l'investissement et soutenir l'emploi, notamment dans l'industrie et les PME. Après de fortes incertitudes ressenties au sein des collectivités locales quant au maintien des ressources qui leur seront attribuées au travers un système de compensation, le nouveau paysage fiscal se dessine peu à peu, sans laisser encore suffisamment de clarté pour en être complètement rassurés. Pour 2010, il n'y a pour l'instant pas lieu de s'inquiéter outre mesure, l'Etat ayant mis en place une compensation-relais qui maintiendra le niveau de recettes de 2009. Dès 2011, la contribution économique territoriale remplacerait définitivement la taxe professionnelle. Rappelons quand même que l'effet pour notre ville au travers la T.P. perçue directement par la C.C.F.L. devrait être infime, vu son faible montant.

Mr le Maire :

Pour nous cela ne devrait pas avoir une grosse incidence. Sauf pour les organismes comme la Communauté de Communes Flandre Lys qui reçoit une forte T.P. et risque d'être plus embêtée, de même que le Département. L'inquiétude que nous pouvons avoir est que le Département attribue moins de subventions et en tout cas abandonne certaines subventions qui entrent dans sa politique volontariste. Ce sont des menaces qui pèsent actuellement. Tout n'est pas clair au niveau des compétences, en particulier au Conseil Général, où nous entendons souvent dire : « on ne vas pas attribuer des subventions maintenant, alors qu'on n'est pas sûr d'avoir encore la compétence dans 1 an, 2 ans ou 3 ans ». L'incertitude vient donc de là.

LES DOTATIONS DE L'ETAT EN 2010

Conformément à l'engagement de l'Etat à réduire ses dépenses et à maintenir ses recettes, l'ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités ne devrait progresser que de 0,6%. En effet la D.G.F. n'est plus indexée sur la moitié de la croissance, mais uniquement sur l'inflation de l'an passé. Le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes sera rogné également (il baissera de 2%). Le montant de la dotation de solidarité rurale devrait évoluer de 6% en masse globale. La dotation de compensation de la taxe professionnelle devrait baisser de 6,8%. Ces informations ne peuvent être exploitées pour l'instant dans l'étude budgétaire, tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'une notification officielle par les services de l'Etat.

Mr le Maire :

Ces informations ne sont pas sûres et pour l'instant nous ne pouvons pas les exploiter. Nous devons attendre une notification officielle de l'Etat.

Les valeurs locatives foncières font l'objet pour 2010 d'une revalorisation forfaitaire égale à 1,20 % pour l'ensemble des propriétés, correspondant à l'inflation prévisionnelle.

Mr le Maire :

Est-ce que vous avez des questions à ce niveau là ?

CE QUI CONCERNE UNE COMMUNE COMME LAVENTIE

1.

Comme vous avez pu le remarquer dans ce qui précède, dans la masse, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ne progressent plus, tandis que nos dépenses évoluent avec l'extension de notre commune et de ses besoins. L'ensemble des évolutions évoquées dans la loi de finances ne peut être analysé à ce jour.

Mr le Maire :

Le chiffre officiel pour Laventie au 1^{er} janvier 2010 est de 4.838 habitants. Il est difficile d'analyser à ce jour l'évolution évoquée dans la loi des finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce qui devrait changer en 2010 touche principalement à la mise à disposition de la nouvelle gendarmerie et de ses logements, dès le 2^{ème} trimestre 2010. Avec elle, démarrera le remboursement de l'emprunt contracté auprès de FORTIS, mais aussi l'encaissement des premiers loyers faisant l'objet d'un bail avec l'Etat qui neutralisera partiellement le montant des annuités versées.

La Commune a entrepris plusieurs chantiers qui devraient apporter des gains financiers (économie d'énergie, frais de téléphone, frais de reprographie, etc...) par des études en cours de réalisation permettant d'améliorer d'une part le niveau de performance des matériels, en même temps que des gains auprès des opérateurs. Le niveau de retour à l'investissement sera analysé pour chaque opération pour en permettre la validation.

Plusieurs autres chantiers coûteront par contre à la commune, et engageront des travaux sans possibilité de gain financier.

Il s'agit par exemple de la mise aux normes d'accessibilité aux handicapés, dont l'étude doit être impérativement réalisée en 2010, pour une mise aux normes en 2015.

Mr le Maire :

La Communauté de Communes Flandre Lys va prendre en charge les frais d'étude pour chaque commune. Cela a été décidé par le bureau.

Une étude est actuellement menée avec le Conseil Général du Pas de Calais pour proposer la mise aux normes des cuisines de la cantine, en vue d'une éventuelle ré exploitation en régie directe.

La fin des contrats aidés dont bénéficiait la Commune jusqu'à ce jour a atteint ses limites, et les embauches consécutives réalisées en 2009 impacteront donc le budget 2010.

Mr le Maire :

Voilà donc un contexte financier pas très bon dans notre environnement immédiat, mais dont nous devons tenir compte. Dans toutes les collectivités auxquelles nous appartenons, nous entendons le même discours et parfois plus alarmiste, au Conseil Général en particulier.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Avec la pratique du vote du budget supplémentaire, il est permis de démarrer des projets avant même le vote du budget primitif de l'exercice suivant, ce qui permet de prendre une avance de six mois sur la pratique courante du vote d'un budget primitif unique reprenant l'ensemble des excédents de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser. L'année 2010 s'illustre donc dans la continuité d'investissements déjà votés dans le B.S. 2009 pour la plupart.

- La requalification de l'ancienne cour de la Gare (Délibérations des 18 octobre 2005 et 29 novembre 2007) est toujours à l'ordre du jour, dans l'attente de la vente du terrain par R.F.F. à la Commune ;
- Lancement d'études de faisabilité pour la réalisation d'un complexe sportif,
- La réalisation des vestiaires douches du nouveau terrain de football synthétique qui a fait l'objet d'une étude des besoins sera présentée au Conseil Municipal
- La sécurisation de l'axe rue du 11 novembre et rue Robert Parfait,
- La réalisation du tourne-à-gauche, rue des Bannois,
-

Mr le Maire :

Un giratoire n'est pas possible car la chaussée est trop étroite.

- L'inscription des enveloppes nécessaires au maintien en état du patrimoine bâti et non bâti, ainsi qu'au renouvellement des équipements liés à la sécurité des usagers et du personnel.
-

Mr le Maire :

Les normes changent très souvent et il est nécessaire de se mettre en conformité.

Les nouveaux projets seront débattus en Commissions avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif.

Mr le Maire :

L'an dernier nous avons eu droit au versement anticipé du FCTVA à condition de réaliser des travaux d'investissement qui dépassaient ceux de l'année 2008. Cela a été validé par la Préfecture qui va nous verser la TVA par anticipation et continuer à nous la verser en comptant l'année n-1. C'est-à-dire que nous allons recevoir tous les ans la compensation de l'année précédente au lieu d'avoir le décalage de deux ans que nous avons précédemment. Il n'y aura pas de trou dans le versement.

Le versement anticipé du FCTVA dont la Commune a bénéficié est reconduit dans le cadre du plan de relance. Il a permis de maintenir la trésorerie de la commune durant les versements importants effectués dans le cadre des travaux effectués en 2009, et de ne pas mettre en œuvre la ligne de trésorerie.

Mr le Maire :

Avez-vous des questions ?

CONCLUSION

Comme c'est le cas pratiquement chaque année, la préparation du Budget primitif intervient alors que la plupart des recettes ne sont pas encore connues. (Bases d'imposition, D.G.F., D.S.R....).

Par ailleurs, la Commune ayant pour objectif constant de satisfaire au mieux les intérêts de tous les laventinois, elle doit évaluer et hiérarchiser ses choix budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans une période où les habitants s'inquiètent de leur avenir dans un climat de crise.

L'exercice 2009 témoigne une fois de plus que notre situation financière reste saine, mais qu'il faut rester vigilant pour maintenir notre capacité d'investissement.

L'objectif prioritaire reste toutefois la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des services publics existants (et si possible leur amélioration). Ces trois objectifs principaux sont actuellement maintenus tels qu'en témoignent les quatre grands repères qui vous sont soumis, à savoir :

- La comparaison avec les ratios nationaux, (présenté en amont du présent document)
- La capacité d'autofinancement, (l'épargne brute doit pouvoir dégager un niveau suffisant pour payer le capital de la dette et permettre l'autofinancement d'une partie de l'investissement) son montant en 2009 est

estimé à 427.000 € et est nettement suffisant pour payer le capital de l'emprunt de 230.336 €.

- Le niveau de service public apporté à la population. (La totalité des services dont la Ville a la compétence est gérée principalement en régie et sous maîtrise d'œuvre communale principalement. Un panel important de services obligatoires et facultatifs que la Municipalité a l'ambition d'améliorer chaque jour, est offert à la population.
- La Ville communique chaque jour, par le site Internet, par des publications soutenues dont la qualité ne cesse de s'améliorer,
- Depuis quelques mois, les associations laventinoises bénéficient gratuitement d'un portail qui leur est destiné,
- Une lettre aux élus est désormais adressée au fil de l'information,
- Les familles bénéficieront dans le courant de l'année d'un accès à un portail qui leur sera dédié et qui leur permettra d'accéder à l'ensemble des services enfance et petite enfance pour réserver les repas, les activités, etc..
- Même si tout n'est pas parfait, la forte participation des usagers au sein des services témoigne de leur efficience, sachant que la municipalité témoigne une fois de plus qu'elle essaie de coller le plus possible aux besoins de la population.

Mr le Maire :

Voilà donc ce que j'avais à dire à ce niveau là. J'attends toujours les questions. Il s'agit d'un débat.

L'ENDETTEMENT COMMUNAL

Documents joints aux pages suivantes :

- **L'en-cours de la dette par année en € jusqu'à extinction :**
 - reprend les remboursements annuels de la dette avec la répartition Remboursement du Capital + Remboursement des Intérêts = Annuité,
 - permet de voir le désendettement de la commune chaque année au 1^{er} janvier avec le CRD (Capital Restant Dû) pour les emprunts déjà contractés.
- **Situation pluriannuelle des emprunts en € :** Graphique représentant le Capital Restant Dû.
- **Situation pluriannuelle des emprunts en € :** Graphique représentant les remboursements annuels (Annuités).
- **Echéancier mensuel de l'année 2010 en € :** Graphique représentant les remboursements par mois tout au long de l'année 2010.

Mr le Maire :

Vous avez donc là une situation tout à fait valable de l'état de nos finances et de l'état dans lequel nous allons redémarrer l'année budgétaire. A partir de là, nous allons préparer le budget et réunir les différentes commissions comme nous le faisons chaque année pour finaliser le tout.

Réunions prévues en Mairie :

Commission jeunesse et sport : mardi 2 mars à 18h30.

Commission des travaux : mardi 9 mars à 18H30.

Commission des fêtes : mardi 16 mars à 18h30.

Commission des finances : mardi 23 et mardi 30 mars à 18h30.

Avec peut être d'autres réunions entre deux si cela est nécessaire, afin de voter le budget le 13 avril.

Avec d'autres réunions qui vont s'intercaler aussi pour ceux qui appartiennent à des syndicats.

Avez-vous des questions ?

Mr Bonnaert :

On a une estimation de l'augmentation de la part communale ?

Mr le Maire :

Non cela sera à voir en commission. L'inflation est estimée à 1,2 %. Et les tableaux nous indiquent que nous ne sommes pas trop méchants.

Mr Bonnaert :

L'année dernière on a augmenté de 3 % je crois. Au niveau budget il faut voir aussi comment la CCFL organise ses dépenses car il y a des choses qui pourraient être revues.

Mr le Maire :

Les esprits ont évolué et le principe des fonds de concours est maintenant accepté. Par exemple, pour un gros investissement, un fond de concours de 250.000 € pourra être accordé sur un mandat. Un fond de concours a été accepté pour mettre en place des jeux pour les enfants à la Base des Loisirs de Laventie, un autre sera accordé pour l'installation de chauffages genre géothermie ou photovoltaïque. Les fonds de concours sont bien déterminés, de même que certaines études. Nous avons vu que l'étude d'accessibilité des bâtiments publics, par exemple, sera payée par l'intercommunalité. Nous essayons aussi de mutualiser certains moyens, mais ce n'est pas toujours facile notamment au niveau du matériel. Matériel qui, quand il est emprunté, n'est pas toujours rendu en bon état ou bien entretenu et cela crée des problèmes. Les esprits sont en train d'évoluer.

Mr Bonnaert :

Il y a de gros projets coûteux qui ne sont pas forcément très utiles, notamment ce qui se passe sur l'aérodrome de Merville (5.000.000 €).

Mr le Maire :

C'est le prix d'une piscine.

Mr Bonnaert :

Cela n'est pas normal. Cela a été décidé et voté lors de l'ancien mandat. Une capitainerie a été votée aussi il n'y a pas longtemps pour le fameux port d'Haverskerque (100.000 €). Quelle utilité ?

Mr le Maire :

Il a son importance maintenant. Nous en avons besoin dans le développement touristique. Il ne faut pas abandonner cela. D'autres projets ont été étudiés, mais cette période là est terminée.

Mr Bonnaert :

Au niveau de la requalification du quartier de la gare par rapport à la déchetterie, il n'y a pas moyen de faire pression pour aller plus vite ? C'est un vrai chancre dans Laventie.

Mr le Maire :

Le problème c'est la SNCF qui se tourne les pouces. La halle doit être abattue. Or, sur cette halle, il y a un fil qui relie un poste de commande du passage à niveau. Il est donc nécessaire de bouger cette ligne pour abattre la halle. Et pour ce faire la décision doit être prise 6 mois avant parce que pendant quelques jours les trains de Roquette ne pourront pas passer. Alors que nous pourrions amener une grue et la faire tomber sans problème. C'est incroyable ! J'ai fait intervenir le Préfet. Cela ne bouge pas et la SNCF est toute puissante. RFF, quant à lui, veut vendre ses terrains. Il s'en débarrasse et les cède à NEXITI, un groupe privé qui s'aperçoit aussi que les terrains sont mal entretenus et se débarrasse à son tour de ceux dont il n'a pas besoin.

Mr Bonnaert :

Il n'y a pas une manière pratique pour éviter les décharges sauvages en dehors des heures d'ouverture. Il n'y a pas moyen de mettre une chaîne ?

Mr le Maire :

Je vais fermer et mettre un grillage. Nous allons le faire sur notre domaine, juste en limite. Ils vont faire des bonds, mais il y aura une barrière avec une clef pompier. 2.500 euros de grillage ont été commandés. Nous n'avons rien à dire pour la déchetterie ou le terrain puisque rien ne nous appartient. Mais lorsque cela concernera notre domaine nous pourrions intervenir. La SNCF nettoie de temps en temps, mais nous ne pouvons rien faire d'autre sur un terrain privé.

Mr Bonnaert :

C'est pas au-delà du café de la gare alors c'est plus loin encore ?

Mr le Maire :

Non, ce sera au plus près de la route, sur notre domaine.

Mr Coquel :

Et par rapport à la SNCF, j'ai entendu parler d'un projet dans la politique régionale à l'époque de réutiliser la gare peut être un jour.

Mr le Maire :

La gare ne leur appartient plus. Elle a été vendue à un particulier. A Nieppe, ils ont un quai et ils arrivent à fonctionner ainsi. Le jour où nous en serons là..... Ta petite fille sera peut être majeure, ton garçon aussi. Nous travaillons sur un projet tram-train, mais pour l'instant ce n'est pas possible, car il n'y a pas d'argent et la volonté n'y est pas non plus. C'est un vrai problème. Ils nous ont interdit de mettre un grillage sur leur terrain, mais ils ne peuvent pas nous empêcher de le mettre sur notre terrain. Une fois, ils sont arrivés avec des procès verbaux car nous avions déposé des tas de terre sur leur propriété.

Il n'y a pas d'autres questions ?

Donc vous prenez acte que le débat vous a été présenté et qu'il a eu lieu.

IV – PROJETS DE DELIBERATIONS

1. Solidarité avec Haïti : fonds de concours humanitaire ouvert aux collectivités locales

Après la catastrophe qui a touché Haïti, il est évident que le pays ne pourra se remettre d'un tel sinistre qu'avec une aide massive de l'ensemble des pays qui peuvent apporter le financement nécessaire à sa reconstruction.

Aujourd'hui les besoins sont criants, et la saison des pluies débute bientôt, avec des milliers de sans-abri.

Je souhaite proposer la participation de la Ville de Laventie au fonds de concours mis en place par le Centre de crise organisé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Mr le Maire :

Avant nous donnions 1 Franc par habitant, ce qui ferait à peu près 1.000 €.

Mr Legillon :

Et si on fait 0,5 € par habitant cela ferait 2.397 €.

Mr le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres propositions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

2. création de deux postes temporaires pour 2010

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du surcroît de travail aux écoles publiques et notamment pour assurer la garderie et la surveillance de cantine et propose la création de deux postes temporaires d'adjoint technique 2^{ème} classe à 30 heures maximum par semaine durant l'année scolaire, hors vacances.

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à deux agents non titulaires pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

La rémunération des agents sera fixée sur la base du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, indice brut 297, indice majoré 292. Il sera fait application des modifications éventuelles des indices.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice à l'article 64131.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

3. Lancement de l'étude de faisabilité et conduite d'opération de la construction d'une salle de sports et requalification du quartier,

Mr le Maire :

Vous avez vu dernièrement avec l'épisode de vaccination, que nous manquons cruellement de salles de sports. Ce qu'il faut faire avant toute chose c'est lancer une étude de faisabilité et voir les subventions qui peuvent encore être accordées ? Jusque là le Conseil Général accordait 60 % pour une construction qui se trouvait à côté des collèges. Je crois que cela est encore acquis lorsqu'il s'agit d'un manque criant, mais le Conseil Général doit, pour cela, garder sa compétence, et c'est là qu'il y a une inquiétude et que le fonds de concours de la CCFL pourrait intervenir. Nous devons essayer d'étudier aussi en même temps la façon de réorganiser les abords du collège et des écoles maternelle et primaire

Henri Puchois pour améliorer tout ce quartier.

Prévue au sein du budget de l'exercice 2009, l'étude de faisabilité de notre projet de salle des sports peut être lancée au regard de l'ensemble des éléments à mettre dans l'étude.

Mr le Maire :

C'est dans ce cas précis que nous aurions peut être besoin, à la Communauté, d'un assistant en maîtrise d'ouvrage ou d'un ingénieur qui soit capable de mener ce genre d'étude pour les collectivités. Ce serait un poste à ouvrir et cela va peut être venir, de même que pour l'instruction des permis de construire.

Il y a maintenant près de 30 années que la Ville a créé l'avenue Henri Puchois qui a permis l'installation d'un collège, d'une salle de sports, d'un complexe scolaire et d'un terrain de football avec piste d'athlétisme.

Ces équipements sont depuis lors très sollicités par des effectifs scolaires et collégiens en constante augmentation. De même la salle de sports est utilisée de façon intense du fait de sa fréquentation par les collèges et les écoles de la Ville et par les associations sportives locales qui utilisent les créneaux disponibles de façon optimum. Le constat d'aujourd'hui est que la salle de sports ne peut plus absorber la moindre expansion des besoins, ni même satisfaire les utilisateurs actuels (collège, écoles) dont les effectifs croissent sans le bénéfice de créneaux supplémentaires.

L'avenue Henri Puchois est par ailleurs un secteur qui subit une surcharge ponctuelle de circulation d'autocars et de véhicules légers. En effet, tout le monde sait qu'aux heures de début et de fin des cours, ce sont près de 1000 enfants et adolescents qui sont concernés : ce qui provoque des afflux importants de véhicules, des stationnements gênants et dangereux, des traversées d'enfants et de jeunes hors des passages piétons...

Un profond ressenti d'insécurité est perçu à chacune de ces périodes, sans réelle solution efficace à ce jour, malgré de multiples tentatives d'intervention.

La Ville doit donc résoudre une problématique globale :

- Créer un nouvel espace sportif répondant aux besoins pressentis par la municipalité, les écoles, les collèges et les associations, dans un contexte de ressources financières limitées,
- Maintenir ou déplacer le terrain de football et sa piste d'athlétisme de sorte qu'ils restent à proximité des écoles et du collège
- Sécuriser l'accès du collège en favorisant le stationnement des autocars à proximité,
- Déporter le stationnement des véhicules en créant de nouveaux espaces de sorte que l'école puisse être accessible en toute sécurité.
- Favoriser le flux de circulation de l'avenue Henri Puchois lors des transits quotidiens.

Pour l'aider dans cette démarche, la Municipalité a besoin d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui pourra :

- l'orienter dans le choix d'organisation de ce pôle dédié à l'enseignement et à la pratique du sport, et notamment dans le choix du site d'implantation de l'ouvrage,
- l'aider à la définition des besoins,
- lui faire une estimation des coûts de l'opération et des financements qu'elle peut attendre,
- l'assister dans le montage de l'opération.

C'est l'objet de la délibération de lancement de ce projet. En effet, il apparaît à la Municipalité que, devant la difficulté de ce dossier, l'œil d'experts est nécessaire pour définir avec précision nos besoins et la hauteur de nos engagements financiers dans un tel projet.

Le Conseil Municipal sera donc sollicitée pour :

- autoriser le lancement de l'étude : Conduite d'opération pour la construction d'une salle des sports et la requalification des abords de l'avenue Henri Puchois pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage en phase de programmation,
- arrêter l'estimation du montant de l'étude et de l'accompagnement à 25.000 Euro H.T. pour établir la faisabilité et le programme d'aménagement,
- mandater Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette autorisation
- préciser que les dépenses prévues dans cette étude sont inscrits en autorisation d'ouverture de crédits 2010 : article 2313 programme 28,

Mr Bonnaert :

Physiquement elle sera installée où cette salle ?

Mr le Maire :

C'est à voir.

Mr Bonnaert :

Vous avez bien une idée ?

Mr le Maire :

A la sortie des classes, et des parents d'élèves sont ici pour en témoigner, la circulation est infernale. Vous avez des bus qui stationnent dans tous les coins. L'idée qui vient à l'esprit tout de suite, c'est que le terrain de football pourrait servir de lieu d'implantation d'une salle de sports. Il serait également nécessaire de créer un parking de proximité pour les parents et les profs, et un parking pour les bus. Il n'y a pas encore eu d'accident, mais un jour cela pourrait arriver. L'actuel terrain de foot pourrait être alors déplacé derrière la gendarmerie. C'est une idée, peut être une utopie, mais nous devons vérifier si cela est réalisable ou pas. Cette salle doit être située à moins d'1km du collège ou moins de 10 minutes à pied. C'est une idée parmi d'autres. Le terrain derrière la gendarmerie nous appartient et nous pourrions aussi l'utiliser pour l'implantation. Nous devons avant tout vérifier si nous sommes capables de le faire, à quel prix et avec quelles subventions.

Mr Decoster :

Dans votre débat...

Mr le Maire :

C'est notre débat, pas mon débat. Ou la présentation du débat...

Mr Decoster :

Dans la présentation du débat, en section investissement vous dites gentiment requalification, lancement d'études, sécurisation et vous ne l'avez pas dites cette phrase mais je la dis. « Les nouveaux projets seront débattus en Commissions avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif ». Et qu'est-ce que vous nous demandez aujourd'hui ? C'est de voter avant.

Mr le Maire :

Non, il s'agit d'étudier la faisabilité avant de présenter le projet en commission.

Mr Decoster :

Je lis clairement les choses. Parce que vous avez une idée...

Mr le Maire :

C'est votre façon de voir les choses, pas la nôtre.

Mr Decoster :

Là, vous parlez du projet. Vous avez une idée, je pense que la commission des travaux peut aussi améliorer cette idée avant de partir à une demande.

Mr le Maire :

Plusieurs commissions. La commission des travaux peut-être et sûrement, les commissions des finances et jeunesse et sports auront aussi leurs mots à dire.

Mr Decoster :

C'est bien pour cela que cette décision doit être prise après les commissions. Et à chaque fois vous nous avez fait le coup et cette année vous remettez le couvert. A chaque fois on décide des choses et à la fin... alors faites comme à la CCFL qui ont été clairs, ils ont fait un DOB, ils ont arrêté, ils ont voté le budget il y a deux ans. C'est clair net et précis, il n'y a pas de discussion. Au revoir et merci. Faites la même chose.

Mr le Maire :

Si nous voulons travailler comme vous, nous n'allons pas travailler Mr Decoster. Que voulez-vous que nous présentions en commission si nous n'avons pas le fruit des études ?

Mr Decoster :

On n'est pas tous stupides, on peut avoir des petites idées.

Mr le Maire :

Mais vous les donnerez vos idées. Nous les recevons toujours vos idées.

Mr Decoster :

Quand ? En commission des travaux ? Combien y a-t-il eu de commissions des travaux l'année dernière ?

Mr le Maire :

Il faudrait d'abord que vous soyez là et ce n'est pas toujours le cas.

Mr Decoster :

S'il vous plait, sortez les papiers et vérifiez mes absences aux commissions. Je suis plus présent que vous aux commissions.

Mr le Maire :

Que moi ?

Mr Decoster :

Au Conseil général.

Mr le Maire :

Le débat n'est pas là, mais vous pouvez aller voir les pointages et je mets un point d'honneur à être présent. Ce n'est pas vous qui allez me donner des leçons

et je ne les attends surtout pas. Nous n'allons pas poser une première pierre demain. Tout le monde l'a compris. Nous devons travailler et prendre des décisions sur du concret. C'est comme cela que je travaille. Nous avons été élus sur un programme et avant de le mettre en œuvre, nous allons vérifier que cela est possible dans tous les domaines : combien cela coûte, que pouvons-nous recevoir, quelles sont les incidences sur les finances de la commune, et les décisions seront prises quand il faudra et par qui il faudra. Et vous pourrez aussi apporter vos remarques.

Mr Decoster :

Je maintiens que tout le monde peut avoir une petite idée sur la chose et qu'on peut l'exprimer durant une réunion d'une commission et après demander qu'on poursuive nos idées.

Mr le Maire :

Vous aurez à le faire c'est comme cela que nous travaillons. Vous ne vous en n'êtes pas rendu compte ? Pourtant cela fait longtemps que vous êtes là !

Mr Decoster :

Pas au niveau des commissions, parce que la commission des finances il y en a eu deux ou trois peut être.

Mr le Maire :

Je vous ai déjà dit que je n'étais pas atteint de la maladie qui s'appelle la réunionite. C'est-à-dire faire des réunions qui ne servent à rien.

Mr Decoster :

Cela veut bien dire que nos propositions sont inutiles.

Mr le Maire :

Quand vous annoncez des choses, allez voir vos sources. Ceci dit, pour pouvoir engager un assistant en maîtrise d'ouvrage, car nous ne pouvons pas faire ou dire n'importe quoi avant de prendre une décision, je vous demande quels sont ceux qui sont pour ou contre ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à 22 voix pour et 2 voix contre la proposition ci-dessus.

4. Lancement de l'opération : construction des vestiaires-douches du terrain de football synthétique,

Mr le Maire :

Ici, nous avons exactement le même principe. Nous ne mettons pas une première pierre demain. Les anciens vestiaires du terrain de football synthétique qui est très très utilisé sont dans un état déplorable, et demandent à être plus modernes.

Après la réalisation d'un terrain de football synthétique aux normes en vigueur. Il est nécessaire de compléter cette infrastructure afin que l'ensemble des installations puisse bénéficier d'un classement officiel auprès de la F.F.F.

Rappelons que le terrain de football fait l'objet d'une mise à disposition auprès des collègues et qu'elle ne correspond plus aux normes superficielles.

Une analyse des besoins recensée auprès de l'E.S.L. et de l'Education Nationale fait ressortir un pré-programme comme suit :

- Deux vestiaires des 25 m², deux douches collectives et les sanitaires

- Un club house de 50m²
- Deux sanitaires extérieurs/intérieurs PMR 10m²
- Un local rangement de 20m²
- Un vestiaire arbitre de 8m²
- Un bureau de 12m²

Soit un total de 80 m² + 50 m² + 10 m² + 20 m² + 8 m² + 12 m² = 180 m²

Le coût de cet investissement peut être estimé à 250.000 €uro H.T.

Conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera donc sollicité pour :

- autoriser le lancement de l'étude et de la construction de l'opération : construction de vestiaires-douches normalisés, suivant le programme défini ci-dessus,
- arrêter l'estimation du montant des travaux à : 250.000 €uro H.T.
- solliciter les subventions possibles auprès des diverses collectivités et organismes susceptibles d'apporter un concours financier,
- mandater Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux marchés qui seront conclus pour la réalisation de cette opération
- autoriser l'inscription des crédits qui étaient prévus au B.S. 2009 au titre du budget 2010 : article 2313 programme 28, pour un montant de 300.000 €uro T.T.C.

Mr le Maire :

Les chiffres qui vous sont donnés là sont une estimation maximale. Nous avons eu des propositions déjà nettement moins chères, et de toute façon aucune consultation ni appel d'offres n'a encore été lancé. Il nous faut donc lancer l'étude avant de faire ou de dire n'importe quoi. La décision sera ensuite prise par les élus à partir de propositions qui seront claires et nettes. Nous sommes exactement dans le même cas de figure que tout à l'heure.

Mr Sansse :

Au même emplacement ?

Mr le Maire :

Non, nous avons la partie en macadam.

Mr Sansse :

Au même emplacement ce n'est pas possible, il n'y a pas assez de surface.

Mr le Maire :

Non, puis il y aurait de gros travaux à effectuer. En effet, nous devrions les mettre aux normes et les agrandir. Puis, il faudrait les fermer 3 ou 6 mois. D'autres solutions vont être analysées et vous aurez votre avis à donner.

Mr Coquel :

Pour donner mon avis sur ces deux projets, je pense qu'il y a un petit mal entendu. Parce que je vois par rapport à ma collectivité qui est beaucoup beaucoup plus grosse que Laventie (le SDIS du Nord), on a un gros service de maîtrise d'ouvrage composé d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens du bâtiment, et on fait quand même appel à ce genre d'étude pour que les

commissions d'élus puissent débattre, parce que vous allez avoir une étude très précise sur les implantations.

Mr Decoster :

Je suis tout à fait d'accord avec toi.

Mr Coquel :

Et il vaut mieux partir de quelque chose de très technique et précis pour pouvoir prendre une décision.

Mr Decoster :

Je suis tout à fait d'accord. Qu'on nous présente. On fait les commissions quand on a ça et les conclusions des commissions qu'on va faire sur les travaux à mon avis ne servent à rien.

Mr le Maire :

Non, parce que Monsieur Decoster n'aura pas donné son avis. Je suis Maire depuis 1993, citez moi un exemple de décision que j'ai prise sans demander l'avis des élus.

Mr Decoster :

Le 13/15. Vous l'avez acheté avant qu'on soit au courant.

Mr le Maire :

Vous, au courant. Non vous n'étiez peut être pas là. Le 13/15 a été acheté avant que vous n'arriviez. C'est le CCAS qui l'avait acheté.

Mr Coquel :

Je vais terminer mon propos, c'est qu'une commune de moins de 5000 habitants n'a pas de technicien qualifié pour vous décortiquer l'étude. Et ce n'est pas à nous, élus, de commencer à se dire où est-ce qu'on va passer la tuyauterie.

Mr Decoster :

La question de Monsieur Sansse était de bon sens. Conclusion, il a sa petite idée là-dessus qu'il pourrait nous donner durant les travaux, avant que l'étude soit faite. Qu'on ait aussi quelque chose à apporter. Parce que si l'étude arrive et qu'on dit c'est comme ça et comme ça. Qu'est-ce qu'on fait après. On a nos idées. Et ces idées là il faut bien les exploiter à un moment.

Mr le Maire :

J'attends les vôtres Monsieur Decoster. Cela fait 15 ans.

Mr Decoster :

J'attends les commissions.

Mr le Maire :

Mais même aux commissions nous ne vous entendons pas.

Mr Decoster :

Hein ?

Mr le Maire :

Je suis tout à fait d'accord avec toi Franck, je fais partie de la Commission d'appel d'offres du SDIS du Pas de Calais. J'y suis présent à chaque fois même si cela me prend beaucoup de temps, et à chaque fois qu'il y a un gros projet (construction d'une caserne, ou même achat de casques ou de lampes), il y a toujours un technicien qui vient présenter aux élus les différents choix qu'il a devant lui. Nous, nous ne pouvons pas le faire. Ce sont des techniciens, pas forcément pompiers, des civils ou des cabinets spécialisés qui aident les élus à faire un choix que nous sommes incapables de faire seuls.

Mr Coquel :

Moi, je le vois comme cela, le rôle d'une commission c'est de se positionner sur des implantations avec des éclaircissements techniques, mais je ne nous vois pas, nous, donner tout de suite l'implantation à mettre en œuvre.

Mr Decoster :

Sur ce sujet là ok, mais on reviendra, on fait un retour en arrière sur les choses faites par la commune qui avant d'être réalisées on n'a ni la commission des travaux en disant voilà comment on va faire. La Maison de la Musique par exemple. On a dit ça sera comme ça, on a eu une vague idée et puis elle a été construite point final.

Mme Donnet :

C'est sur la décision des gens qui allaient l'utiliser. Il ne faut pas dire des choses comme ça.

Mr le Maire :

Nous nous sommes près des gens, donc nous savions ce qu'ils voulaient quand nous avons fait la Maison de la Musique.... Mais ne dites pas n'importe quoi. Puis, quand vous serez en commission, vous donnerez maintenant votre avis parce que je vous ai souvent tendu des perches que vous n'avez pas saisies. Nous ne vous avons jamais entendu, sauf pour critiquer quand tout était fini. Pour la Maison de la Musique, nous avons vu tous les gens qui l'utilisent.

Mr Decoster :

Est-ce qu'il y a une commission qui a été appelée pour valider ?

Mr le Maire :

Le projet a été établi à partir d'une consultation que nous avons faite et la décision a été prise devant le Conseil. Je n'ai jamais rien fait tout seul. Alors bien sûr vous n'êtes pas toujours associé, mais cela n'est pas de ma faute, je n'y peux rien. Nous devons nous plier à la majorité et je remercie Franck pour son intervention. Au Conseil général c'est pareil, les décisions qui sont prises par les élus sont présentées par les services ou quand les services ne sont pas assez compétents, pas assez techniciens plutôt, ce sont des bureaux d'étude qui interviennent. A la Communauté de Communes c'est pareil. Et cela se passe ainsi partout.

Mr Coquel :

Je voulais rester objectif.

Mr le Maire :

L'exemple est bon. D'autant plus que du côté élu, je vois comment cela se passe. Les décisions sont faciles à prendre parce que tout a été décortiqué.

Mr Coquel :

Cela permet à la commission de donner des orientations différentes.

Mr Decoster :

Je suis d'accord avec toi, mais il n'y a jamais eu de commission.

Mr le Maire :

Pour dire quoi Monsieur Decoster.

Mr Decoster :

Ben pour dire que c'est bien. Voilà.

Mr le Maire :

Ah bien merci. Je ne vous ai jamais entendu dire c'est bien.

Mr Decoster :

Il n'y a jamais eu de commission.

Mr le Maire :

Mais vous ne dites jamais rien !

Mr Decoster :

Est-ce qu'il y a eu une commission pour la Maison des Loisirs au niveau des conseillers ? Est-ce que les Conseillers...

Mr le Maire :

Pour la Maison des Loisirs, c'était en 96.

Mr Decoster :

Pour la Maison de la Musique, pareil pour la Maison des Loisirs.

Mr le Maire :

Elle est là, elle fonctionne les gens sont contents. Vous vous auriez peut être fait autre chose, je n'en sais rien, mais vous n'êtes pas majoritaire pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à 22 voix pour et 2 voix contre la proposition ci-dessus.

5. Lancement de l'opération : travaux de voirie et de sécurité,

L'opération « tourne-à-gauche », rue des Bannois, la sécurisation de l'axe « rue du 11 Novembre » et le franchissement du courant des Amoureux entre la rue Désiré Fénart et la nouvelle caserne de gendarmerie sont des sujets qui ont déjà été abordés plusieurs fois avec le Conseil Municipal.

L'opération « tourne-à-gauche », rue des Bannois, fait l'objet d'un arrêté de subvention du Conseil Général, le passage protégé à créer face à la maison de retraite a déjà été proposé au titre des amendes de police et devrait être retenu cette année, quant à l'accès entre les logements de la gendarmerie et la voie communale, cet investissement fait partie des engagements pris par la Municipalité dans le cadre de cette opération.

Le C.A.U.E. du Pas de Calais est intervenu pour apporter un éclairage sur les possibilités d'aménagement face à la maison de retraite, tandis que la Maison départementale des Infrastructures a apporté son aval à l'aménagement de sécurité préconisé rue des Bannois. L'U.S.A.N. a été sollicité par ailleurs pour obtenir un avis sur le dispositif à mettre en œuvre pour enjamber le courant.

L'analyse des besoins ayant ainsi été recensée, conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera donc sollicité pour :

- autoriser le lancement de la réalisation de l'opération : réalisation de travaux de voirie et de sécurité, suivant le programme défini ci-dessus,
- arrêter l'estimation du montant des travaux à : 320.000 €uro H.T.
- solliciter les subventions possibles auprès des diverses collectivités et organismes susceptibles d'apporter un concours financier,
- mandater Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux marchés qui seront conclus pour la réalisation de cette opération
- inscrire les dépenses relatives au lancement de la maîtrise d'œuvre de ces travaux en autorisation d'ouverture de crédits 2010 : article 2313 programme 22, pour un montant de 20.000 €uro T.T.C.
- autoriser l'inscription des crédits relatifs aux aménagements au budget primitif 2010.

Me Boom :

C'est quoi un tourne à gauche ?

Mr le Maire :

Pour entrer dans la clef des champs en venant de Fleurbaix, la visibilité est nulle. Apparemment et les études nous le prouveront, il n'est pas possible de faire un giratoire, à cause des camions ou des bus. Il s'agirait donc d'aménager la rue venant de Fleurbaix en trois voies avec au milieu un îlot qui permettrait de

tourner à gauche. Je ne savais pas moi non plus ce que c'était, je ne suis pas assez technicien. C'est l'ingénieur du Conseil général qui m'a appris cela. C'est une voie centrale qui permet d'attendre que les voitures venant d'en face passent. Il faudra toutefois que l'on nous prouve qu'il n'est pas possible de faire un giratoire franchissable comme on peut voir à certains endroits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à 22 voix pour et 2 voix contre la proposition ci-dessus.

6. budget 2010 : ouverture de crédits pour le versement de la subvention de fonctionnement aux écoles privées sous contrat d'association

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations du Conseil Municipal engageant la Municipalité au versement d'une subvention assurant les frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Mr le Maire :

Le budget n'étant pas voté, il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour verser certaines subventions et c'est le cas pour les écoles privées sous contrat d'association avec des échéances qui sont fixées au 15 janvier, au 15 avril et au 15 juin.

Vu l'article 18 de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985,

Vu l'instruction ministérielle n°85-147 du 20 novembre 1985,

Vu la convention signée le 2 avril 2007 avec l'Association Familles et Jeunesse de Laventie, représentant l'école Jeanne d'Arc,

Vu la convention signée le 2 avril 2007 avec l'Association Familles et Jeunesse de Fauquissart, représentant l'école Sainte Thérèse de Fauquissart,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2008 fixant le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 autorisant la signature de la convention avec les écoles privées pour l'année 2009-2010,

Vu les effectifs des classes pour l'année 2009-2010,

Le Conseil Municipal sera appelé à prendre une décision permettant l'ouverture de crédits pour le versement des subventions de fonctionnement à ces associations, avant le vote du budget primitif 2010, qui correspondent à :

- Ecole Sainte Thérèse
 - o 15 janvier 2010 : 5.705,43 €
 - o 15 avril 2010 : 5.705,43 €
 - o 15 juin 2010 : 5.705,43 €
- Ecole Jeanne d'Arc
 - o 15 janvier 2010 : 9.426,37 €
 - o 15 avril 2010 : 9.426,37 €
 - o 15 juin 2010 : 9.426,37 €

Il est invité également à rectifier le montant de l'attribution par élève pour l'année scolaire 2009-2010 qui est de 330,75 € et non 330 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010 sous l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

7. budget 2010 : ouverture de crédits pour le versement de la subvention de fonctionnement à l'harmonie municipale sous convention d'objectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations du Conseil Municipal engageant la Municipalité au versement d'une subvention assurant les frais de fonctionnement de l'harmonie Municipale.

Vu la délibération du 7 juillet 2009 autorisant la signature d'une convention entre la Ville et l'Harmonie Municipale,

Vu la convention signée avec l'Harmonie Municipale, régissant les rapports entre l'Association et la Ville,

Le Conseil Municipal sera appelé à prendre une décision permettant l'ouverture des crédits pour le versement des subventions de fonctionnement à cette association, avant le vote du budget primitif 2010, qui correspondent à :

- o 15 mars 2010 : 14.927,25 €
- o 15 juin 2010: 14.927,25 €
- o 15 septembre 2010 : 14.927,25 €

Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2010 sous l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

8. budget 2010 : délibération autorisant les ouvertures de crédits en investissement

Mr le Maire :

Il est permis d'ouvrir jusqu'à 25 % du montant des crédits utilisés en 2009.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au conseil municipal,

D'ouvrir, au titre de l'exercice 2010, en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2009 pour le budget de la commune.

D'autoriser, avant le vote du budget primitif 2010 et au titre de l'exercice 2010, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivant le tableau ci-après :

Commune : limite réglementaire :

Ouverture de crédit	P/mémoire budget primitif 2009	25%
Chapitres 20-21-23	1.365.083,00 €uro	341.270,75 €uro

Commune : montant et l'affectation des crédits (article L. 1612-1 al. 3 du CGCT), comme suit :

Détail	Article-programme	Montant de l'affectation
Logiciels mairie	Article 205 programme 13	9000,00 €uro
Frais notariés	Article 2111 programme 13	1300,00 €uro
Panneaux routiers	Article 2152 programme 22	1200,00 €uro
Bandes réfléchissantes	Article 2182 programme 22	1500,00 €uro
Ordinateurs école	Article 2183 programme 13	2500,00 €uro
Etudes Salle de sports	Article 2313 programme 28	32000,00 €uro
Maîtrise d'œuvre travaux voirie et sécurité	Article 2313 programme 22	20000,00 €uro
Total	Autorisation ouverture de crédits	67.500,00 €uro

	investissements 2010	
--	---------------------------------	--

Mr le Maire :

C'est une avance pour payer la maîtrise d'œuvre éventuellement si nous voulons démarrer assez vite. Sachant que quand nous votons le budget le 15 avril, le temps que cela passe au contrôle de légalité, cela devient valable que 15 jours après, donc le 1^{er} mai. Nous devons donc pouvoir fonctionner d'ici là.
Y a-t-il des questions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

9. budget 2010 : Subvention exceptionnelle au club des loisirs

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « club des loisirs » d'un montant de 500 €, pour leur participation à la semaine bleue en octobre 2009.

Mr le Maire :

Tous les ans en octobre c'est la semaine bleue et nous y participons en payant un bus ou en réalisant d'autres choses. Cette année, ils n'ont pas eu besoin de bus, ils ont passé un après-midi au Grand Cabaret de Vieux Berquin. Ils y sont allés en voiture personnelle, mais ils ont demandé si nous pouvions les aider à participer à cette journée à hauteur du bus que nous avons l'habitude de payer, c'est-à-dire 500 €. Nous pourrions verser cette subvention si elle passe à la Trésorerie, sinon nous devons attendre le vote du budget. Nous l'avions en effet oubliée et nous leur montrons aujourd'hui que nous rattrapons cet oubli.

Si le vote est positif, une ouverture de crédit du même montant est acceptée pour le même montant. Lesdits crédits correspondants seront repris au Budget primitif 2010 sous l'article 6748.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

Mr le Maire :

Si vous êtes d'accord il faudrait que nous ajoutions, dans les subventions exceptionnelles, celle pour Haïti pour pouvoir la payer. Avez-vous des questions ou des commentaires à apporter ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour) la proposition ci-dessus.

V - QUESTIONS DIVERSES :

1. Tenue des bureaux de vote les 14 et 21 mars 2010, pour les élections régionales

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.